



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les plans de développement en France

M. Gilles Bazin, Jean-Christophe Kroll, J.M. Viel

Résumé

Instaurés en France en 1974, les plans de développement constituent l'instrument de la politique communautaire des structures définie par Sicco Mansholt en 1968. L'étude concrète de leur mise en place dans quelques départements a montré que cette concentration des moyens financiers sur une frange limitée des producteurs en plans de développement ne permet pas à l'agriculture d'atteindre les objectifs de parité de revenu et d'adaptation au marché avancés par la politique communautaire. Le seul objectif qui semble être atteint aujourd'hui reste l'accroissement du volume de la production et de la productivité du travail agricole.

Abstract

Initiated in France in 1974, development plans are now instruments of EEC's structural policy defined by Sicco Mansholt in 1968. Concrete research in some departments shows that this concentration of resources upon a restricted number of participating farmers does not enable agriculture to reach aims of income equality and adjustment with the market proposed by EEC's agricultural policy. The only tangible aim which seems to be reached to-day is the increase of agricultural production and work productivity.

Citer ce document / Cite this document :

Bazin Gilles, Kroll Jean-Christophe, Viel J.M. Les plans de développement en France. In: Économie rurale. N°142, 1981. p. 8;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.4285>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_142_1_4285

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT EN FRANCE

BAZIN G. (1), KROLL J.-C. (2), VIEL J.-M. (1)

mots clés : Politique agricole, plan de développement, France.

1. INRA, INA PG, 16, rue Claude-Bernard, 78005 Paris. Tél. 570.15.50.
2. ENITA de Dijon-Quétigny, boulevard O. de Serre, 21800 Quétigny. Tél. (80) 46.30.01.

Résumé : Instaurés en France en 1974, les plans de développement constituent l'instrument de la politique communautaire des structures définie par Sicco Mansholt en 1968. L'étude concrète de leur mise en place dans quelques départements a montré que cette concentration des moyens financiers sur une frange limitée des producteurs en plans de développement ne permet pas à l'agriculture d'atteindre les objectifs de parité de revenu et d'adaptation au marché avancés par la politique communautaire. Le seul objectif qui semble être atteint aujourd'hui reste l'accroissement du volume de la production et de la productivité du travail agricole.

DEVELOPMENT PLANS IN FRANCE

Summary : Initiated in France in 1974, development plans are now instruments of EEC's structural policy defined by Sicco Mansholt in 1968. Concrete research in some departments shows that this concentration of resources upon a restricted number of participating farmers does not enable agriculture to reach aims of income equality and adjustment with the market proposed by EEC's agricultural policy. The only tangible aim which seems to be reached to-day is the increase of agricultural production and work productivity.

Instaurés en France en 1974, les plans de développement sont l'instrument privilégié de la politique communautaire de modernisation des exploitations agricoles, définie par Mansholt en 1968. Bien qu'en France leur mise en place soit relativement lente (891 plans en 1976, 2 702 en 1977, 4 527 en 1978 et 5 444 en 1979), ils représentent dans certains départements l'outil essentiel de la modernisation de l'appareil de production. Tel est le cas des quatre départements étudiés : l'Aveyron, la Vendée, la Saône-et-Loire et la Somme, qui comptaient chacun plus de 500 plans agréés à la fin 1979.

Le démarrage des plans dans ces départements semble lié aux bonnes relations existant entre les différents organismes agricoles locaux et à l'adhésion du syndicalisme : les conditions relativement décentralisées d'application de cette politique laissent en effet une large autonomie de décision aux instances professionnelles départementales. Il reste que ce sont les conditions économiques et sociales agricoles de chaque département (et notamment l'existence d'une catégorie d'agriculteurs ayant des besoins de financement importants), qui assurent l'impact des plans. De ce fait, l'avis du Crédit Agricole, qui détient l'exclusivité du jugement de la capacité de financement de l'exploitant, s'avère déterminant pour l'agrément des bénéficiaires.

Ces exigences supposent chez les titulaires de plan un niveau initial de développement et de capitalisation déjà important, qui se traduit dès le début, par des surfaces et un niveau technique nettement supérieurs à la moyenne.

Les bénéficiaires de plans ont souvent au départ un revenu déjà proche de la parité (en Vendée et dans la Somme, la moitié des exploitants sont à 70 % de la parité en début de plan). Inversement, les exploitants qui disposent d'une superficie inférieure à la moyenne ne sont pratiquement pas touchés par les plans de développement (15 % environ au niveau national).

Dès avant leur demande d'agrément, la plupart des titulaires de plan ont mis en œuvre un processus d'intensification qui aboutit à la saturation des capacités productives de l'exploitation (bâtiments en particulier). Le programme de modernisation proposé pour débloquer cette situation est généralement ambitieux, et passe par l'adoption de techniques de pointe onéreuses qui nécessitent un niveau d'investissement élevé : 462 000 F par exploitation en 1979 (moyenne France entière).

Devant faire face aux obligations financières qui en résultent, les plans de développement exigent en retour des itinéraires technico-économiques ambitieux (doublement de la productivité du travail et du revenu) dont la mise en œuvre ne va pas sans problème.

Les enquêtes que nous avons réalisées portent sur des exploitations entrant en 2^e ou 3^e année de plan, dans une phase d'investissement particulièrement lourde, au cours de laquelle les gains de productivité sont absorbés par le financement de l'investissement et l'accumulation du capital. Les exploitants cherchent alors à pallier l'insuffisance de trésorerie en développant des productions annexes très diverses et non prévues dans le plan (culture de haricot et hors sol de canard en Vendée, produits fermiers et chèvres en Saône-et-Loire, tabac et maïs semence dans l'Aveyron), ou encore en prenant en charge une partie des travaux de construction de bâtiments.

Si on peut espérer qu'en production laitière (35 % des plans), où les effets de l'intensification se font généralement sentir par une croissance rapide de la production, les exploitants passeront le cap difficile des premières années, la situation apparaît plus critique en système viande où le recours aux emprunts à court terme se généralise (en Saône-et-Loire, trois exploitants sur quatre ont un taux d'endettement court terme supérieur à 100 %, alors qu'aucun dossier ne prévoyait de rapport supérieur à 80 %).

Dans ces conditions, on peut se demander si certaines exploitations en difficulté pourront rétablir leur équilibre financier et accroître leur revenu disponible en fin de plan.

D'un autre côté, des exploitations plus modestes, dont la pérennité semble assurée à moyen terme, et qui visent une modernisation moins ambitieuse, se voient freinées dans leur développement par une diminution du soutien de l'État, en particulier par un système d'aide hors plan beaucoup moins avantageux qu'auparavant.

Cette concentration des moyens sur une frange limitée de producteurs en plans de développement permettra-t-elle à l'agriculture d'atteindre les objectifs de parité de revenu et d'adaptation au marché avancés par la politique agricole communautaire ? Rien n'est moins sûr ; et le seul objectif tangible qui semble être atteint aujourd'hui reste l'accroissement du volume de la production et de la productivité du travail agricole. Au-delà des objectifs explicites avancés, ne s'agit-il pas là finalement des objectifs essentiels de la politique de réforme des structures ?